

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

	<b>Cadre réservé à l'administration</b>	
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
43° Installations d'enneigement	Installations permettant d'enneiger, hors site vierge, une superficie inférieure à 4Ha. Surface du projet : 3,3Ha , en site classé de 288 Ha (dont 15.5Ha de domaine skiable).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Mise en place d'un réseau de neige de culture et la construction d'un local semi-enterré (station de pompage) , consistant à enneiger la partie basse du domaine et les liaisons entre l'espace multiglisse et le secteur débutant vers la piste "la creuse".

## 4.2 Objectifs du projet

l'installation d'un réseau de neige de culture au lieu dit le ROUGE GAZON, permettra de garantir l'ouverture en période de faible enneigement au minimum 3 mois du 15 décembre au 15 mars.

En moyenne montagne, l'activité hivernale des stations est primordiale au développement économique et complémentaire des activités "4 Saisons" proposées par la commune de Saint Maurice Sur Moselle et l'exploitant.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réalisation d'un réseau d'eau enterré pour alimenter des enneigeurs et construction d'un local technique semi enterré.

longueur de réseau : 1497 ml

regards : 13

local technique : 8 m x 6 m

les tranchées auront une largeur de 1 m 20.

Au préalable, il sera fait un etrepage pour remettre les mottes de terres en fin de chantier de façon à minimiser l'impact : la terre ainsi que les découpes de prairies seront entreposées sur le parking et ainsi préservées.

Le local technique sera semi enterré : Seule la façade aval coté forêt sera visible, et traitée en bardage bois ou parement pierre.

L'option définitive sera retenue après avis du paysagiste conseil de la DDT et validation par les services de la DREAL et du STAP.

Le calendrier des travaux est prévu sur une durée de 3 mois hors période de consultation des entreprises. Ceux-ci se réaliseront sur les mois de septembre à novembre afin de préserver notamment la période de reproduction des téttras (mai/juin).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les enneigeurs seront positionnés sur des regards en début de saison hivernale et démontés au début du printemps . Hors cette période, seule la trappe d'accès aux regards sera visible (0.60m x 0.60m).

le traitements des regards : Ils seront constitués de tôle alu couleur "PRAIRIE".

il s'agit d'un procédé mécanique qui consiste à envoyer de l'eau sous pression dans un réseau d'enneigeurs, répartis sur le domaine skiable. Aucun produit chimique n'intervient dans le cycle de neige de culture. La retenue collinaire dispose d'une autorisation (P.J. : N°1)

Avec ce nouveau parc de canons à neige, il y aura une hausse de 30 % de jours d'exploitation en période hivernale.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire pour le local technique
- Autorisation spéciale ministérielle au titre de la réglementation relative aux sites inscrits et classés.
- Permis d'aménager pour la réalisation d'une digue paysagère pour la réalisation du plan d'eau en cours

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

- Autorisation spéciale ministérielle au titre de la réglementation relative aux sites inscrits et classés.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- superficie du site classée : -----	228 Ha
- superficie du domaine skiable :-----	15.5 Ha
- superficie projet neige de culture :----- projets :	3.3 Ha
-Longueur des tranchées :-----	1497 ml
-local technique : -----	8,00m x 6.00m
-parcelle -----	N° 117
- dimension des regards : -----	0.60m x 0.60m

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**  
station du rouge gazon  
88 560  
SAINT MAURICE SUR  
MOSELLE

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 6 ° 54 ' 55" 24 Lat. 6 ° 54' 55 " 24

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Domaine skiable et agricole (Pâturages bovins et fauchage)  
PLU en cours (ZONE : N.S.)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui**  **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- révision du PLU, enquête publique en cours  
- POS voir Pièce - Jointe

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui**  **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type II massif vosgien 410010387
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Vosges
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel des Ballons des Vosges
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Classé du Rouge Gazon et des Neufs Bois SC88426C
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	situé à 1 074 m
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eau provenant d'un plan d'eau ayant fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et validé par un arrêté préfectorale d'autorisation (voir Pièce- jointe)
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pompes et compresseurs dans un local semi-enterré et insonorisé
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prise en compte du caractère classé du site , dans la phase réalisation des travaux et exploitation
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

la réalisation de la neige de culture au sein de la station du Rouge Gazon aura une incidence uniquement pendant les 3 mois de travaux . La réalisation de l'étrepage permet une reprise rapide de la végétation sur les tranchées. la cicatrisation est rapide. la réalisation d'un local semi-enterré et sa situation topographique permet de limiter fortement sa perception.

Le Maître d'ouvrage étant sensible à l'environnement privilégié du Rouge Gazon, il s'engage à mettre en oeuvre ces dispositions malgré un surcoût non négligeable .

Ce projet à fait l'objet d'une longue étude permettant de le minimiser au maximum afin d'en réduire son impact. A terme seulement 13 capots de regards, qui seront peints et 5m<sup>2</sup> du local seront visible depuis la route d'accès au Rouge gazon.

de part la proximité, et durant toute la durée des travaux, la gestion des déchets, la base de vie, sera gérés directement par l'hôtel "du Rouge-Gazon" qui est en démarche "Eco-Label"

aux vues de ces éléments, la réalisation d'une étude d'impact ne nous semble pas nécessaire.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Demande de travaux dans le site du rouge Gazon</p> <p>Plan d'Occupation des Sols POS</p> <p>D.S.P.</p> <p>avis de l'état sur le PLU</p> <p>Enfouissement du réseau HTA</p>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

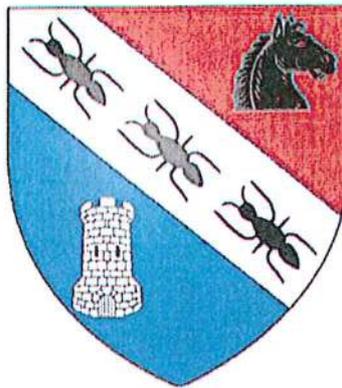
Fait à Saint Maurice Sur Moselle le,

**22 SEP. 2015**

Le Maire  
Thierry RIGOLLET

Signature





## Commune de Saint Maurice sur Moselle



1 place du 2 Octobre 1944  
88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE

### *Aménagement Station du ROUGE GAZON*

### *Neige de culture*

---

## NEIGE DE CULTURE du ROUGE GAZON

---

### Contexte :

La neige de culture participe à la survie des stations et au maintien du tissu social.

Au début des années 80, la neige de culture dans une station était perçue de manière négative. C'était un signe de mauvais enneigement de la station. Aujourd'hui c'est une preuve de modernité et d'assurance de vacances réussies, une « garantie de satisfaction » pour l'utilisateur et une « garantie de résultats » pour le gestionnaire.

Aussi les stations se sont-elles toutes lancées (celles qui ont pris du retard devraient vraisemblablement essayer de combler leur retard) dans cette technologie, le retour en arrière est difficile à concevoir et l'accroissement semble certain.

Tout cela provient de différents facteurs :

- La concurrence : la neige de culture est un argument de poids pour faire venir les clients

- Les exigences du consommateur sont de plus en plus grandes, la neige reste la première motivation pour le touriste en montagne et tout le monde veut être sûr de réussir ses vacances à la « neige ».

- Les gérants de stations, qui ont recours aux saisonniers, ont besoin de garantir un travail permanent et non pas un emploi irrégulier et incertain en fonction des aléas du climat. Il en dépend de la vie économique de la vallée.

- De nombreuses activités dépendent étroitement de la présence de la neige et du fonctionnement des remontées mécaniques. Il faut savoir que pour 1 euro

---

gagné pour les remontées mécaniques, 6 euros de chiffres d'affaire de recette seraient induits pour le reste des activités de la commune (commerces, hébergement, location de matériels, loisirs...).

---

### **Constat local**

Sans la station de sports d'hiver du **Rouge Gazon**, l'activité touristique et l'économie de la vallée en serait diminuée.

La commune de **St Maurice sur Moselle** compte 1515 habitants. On recense 428 emplois dont 149 de proximité, distribution, entretien et culture loisirs

En hébergement, on dénombre 1178 lits ce qui représente un total de environ 88 822,75 nuits escomptées par an.

Ces activités économiques sont tributaire en partie de l'ouverture de la station du Rouge Gazon, en période hivernale.

De ce fait il semble nécessaire de garantir l'ouverture de la station au minimum 3 mois au cours de la saison hivernale, du 15 décembre au 15 mars.

La neige de culture est ainsi devenue une priorité d'investissements pour les stations de sports d'hiver au même titre que les remontées mécaniques.

### **Le projet**

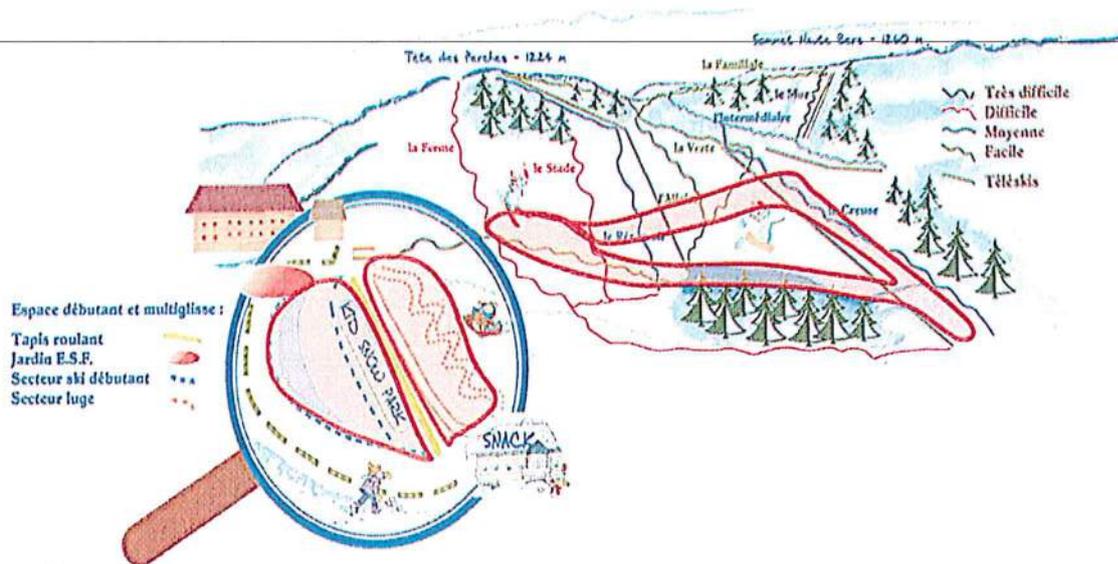
Dans ce contexte national et local, l'exploitant du Rouge Gazon souhaite également garantir la pérennité de son activité et par conséquence l'emploi, qui à ce jour représente 25 personnes.

Pour cela il lui faut garantir la neige en période hivernale.

---

Conscient de l'importance environnementale du secteur d'implantation de la station du ROUGE GAZON, l'exploitant souhaite réaliser un projet de faible ampleur en respectant l'environnement.

Le projet consiste à enneiger la partie basse du domaine et les liaisons entre l'espace multiglisse et le secteur débutant vers la piste « la creuse »



Le projet de mise en place de la neige de culture permettra à terme de garantir l'enneigement sur le tiers du domaine skiable

Surface du domaine skiable: 15,5 hectares

Neige de culture: 3.3 hectares soit environ 21% du domaine

La capacité skieurs du domaine skiable, est de 643 skieurs sur les pistes et la neige de culture permettra de garantir l'accueil de 166 skieurs sur les pistes en cas de manque de neige naturel. Ces chiffres ne prennent pas en compte les skieurs ni sur les remontées mécaniques, ni dans les files d'attentes.

---

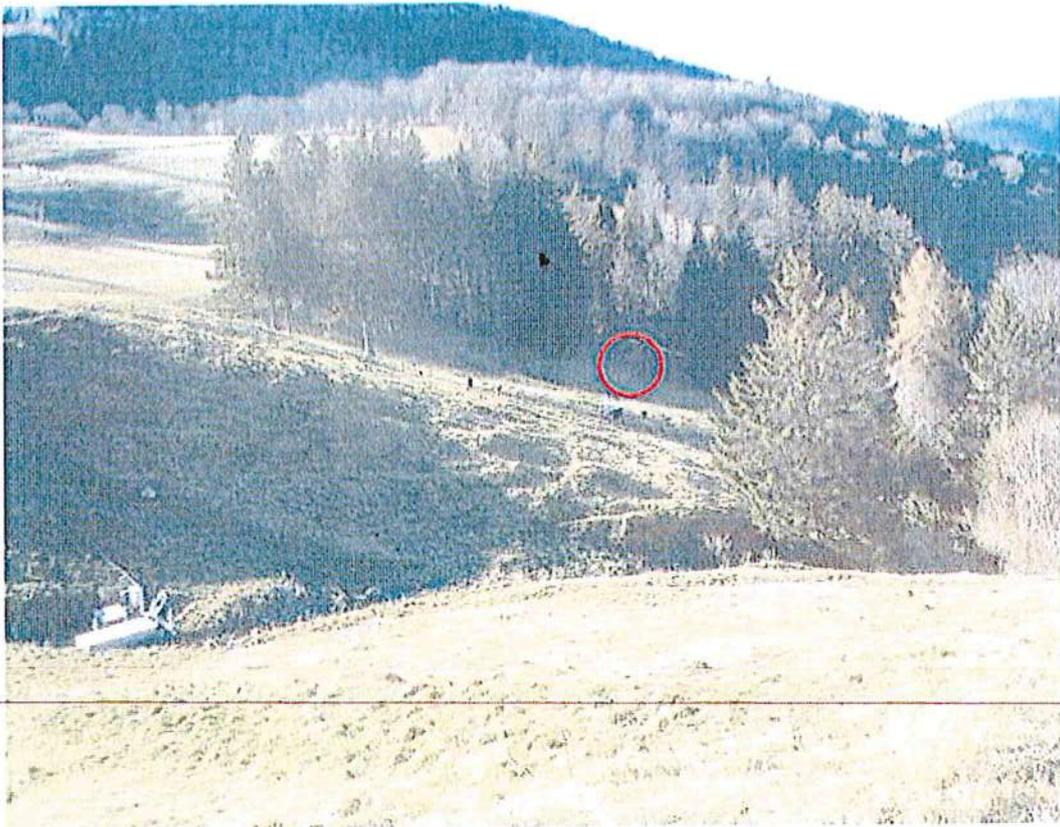
## LOCAL TECHNIQUE

---

Une installation de neige de culture nécessite un local technique abritant le pompage et le compresseur d'air nécessaire au fonctionnement des enneigeurs.

Dans le cadre de ce projet situé dans un environnement remarquable nous privilégions la réalisation d'un local technique semi enterré. Une solution chalet bois peut également être envisagée.

La configuration topographique du site nous permet de placer le local technique à un emplacement très peu visible (forêt sur trois cotés) et à proximité de l'alimentation électrique. Seule la façade, Nord-Ouest, d'accès sera visible depuis la forêt. Le local étant semi enterré, environ seulement 5 m<sup>2</sup> de la façade Nord-Est sera visible depuis la route départementale située à 200m. Un bardage bois ou un parement pierre pourra être envisagé.

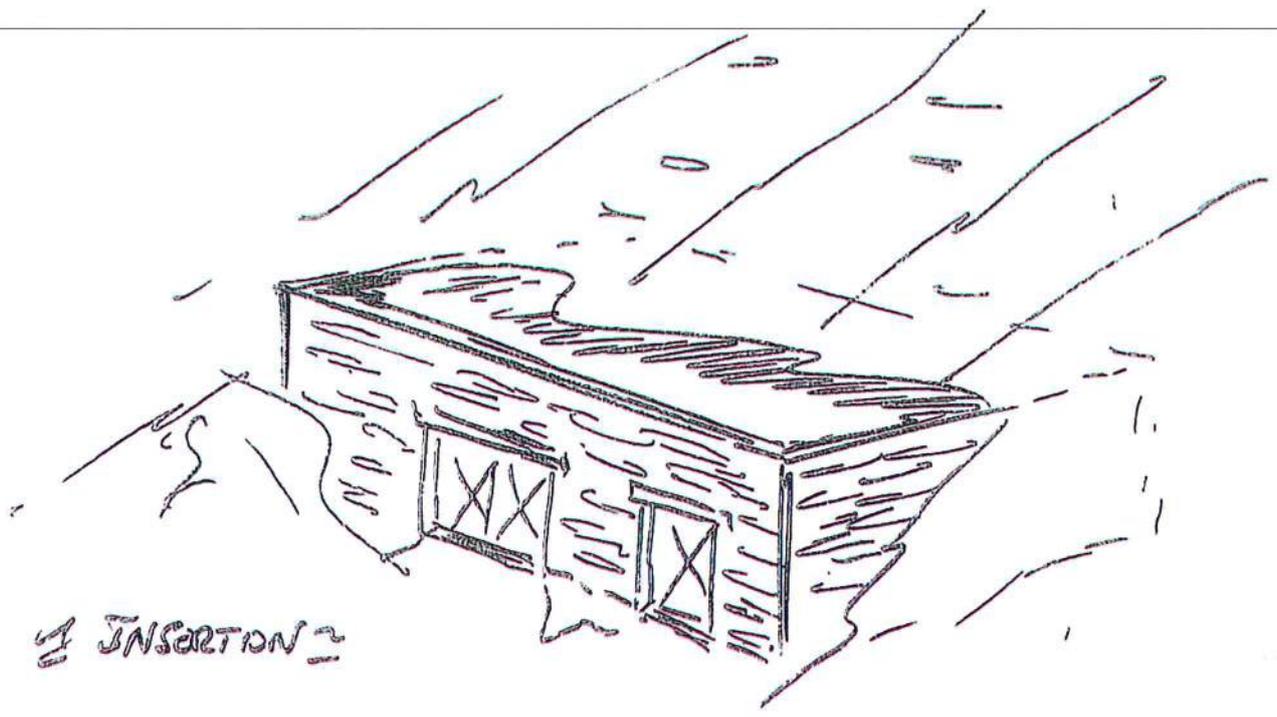




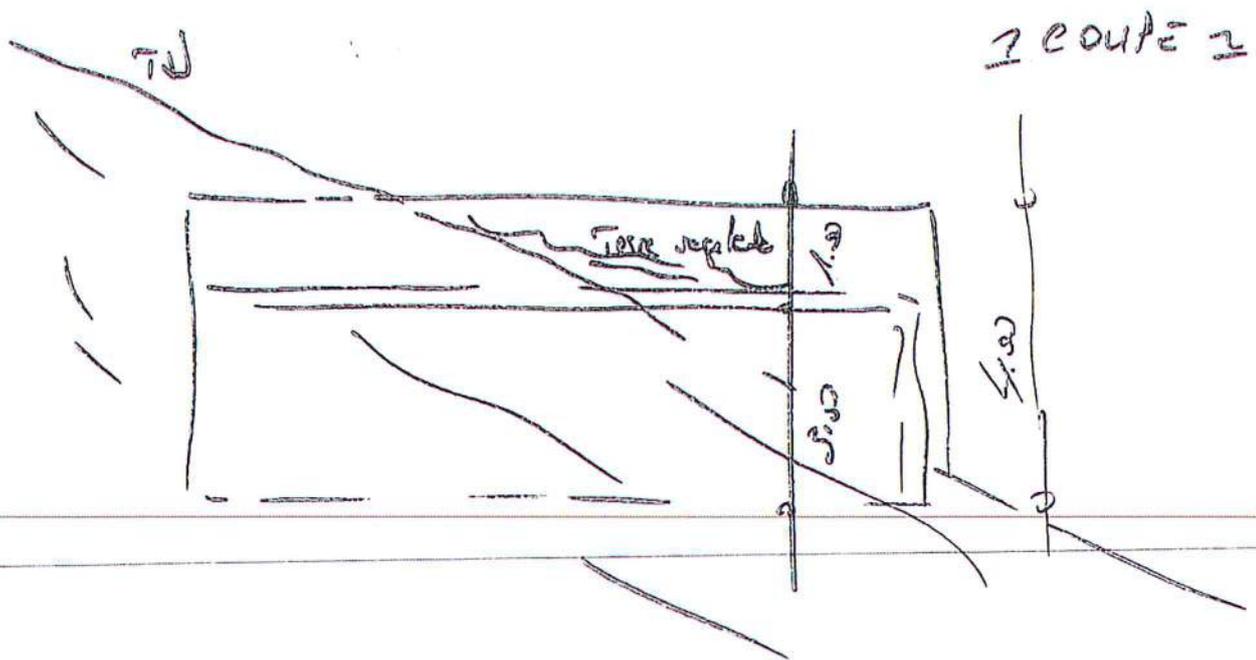
*Angle de visibilité du local technique depuis la route départementale et du chemin en amont*

Les dimensions du local technique sont :

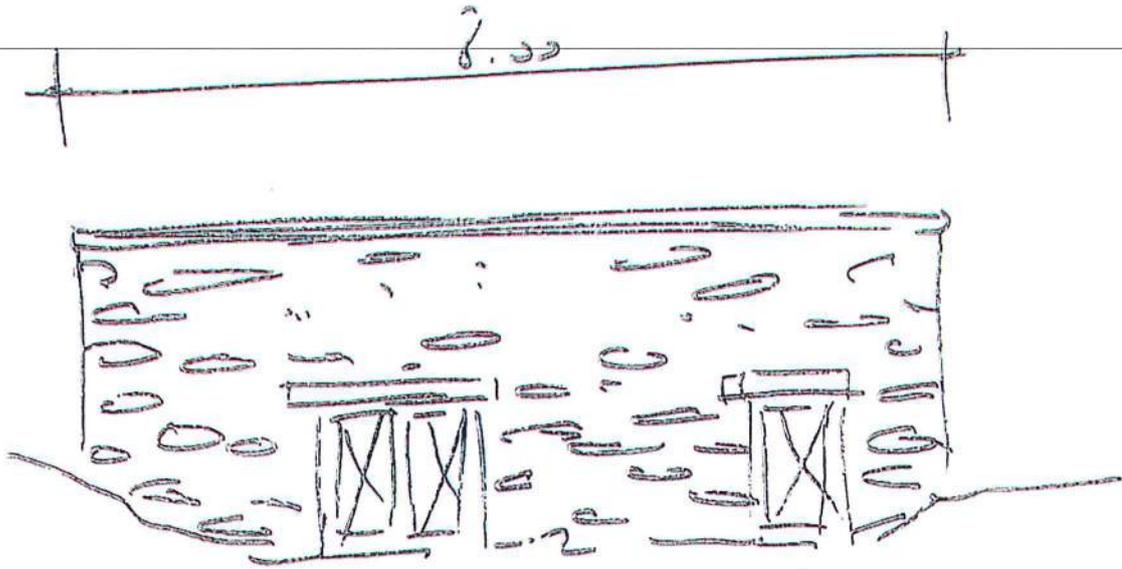
- 8m de large x 6m de profondeur et 3m de haut intérieur
- 2 portes d'accès en façade, en bois avec grilles de ventilation incorporées



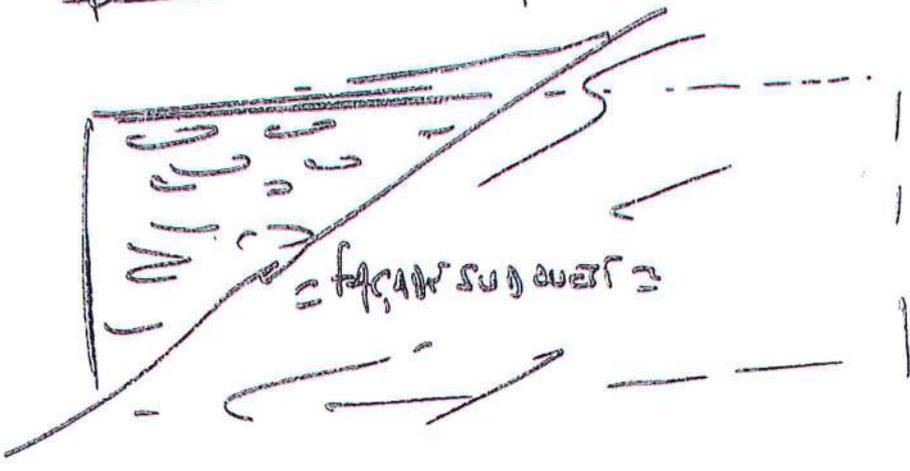
INSERTION



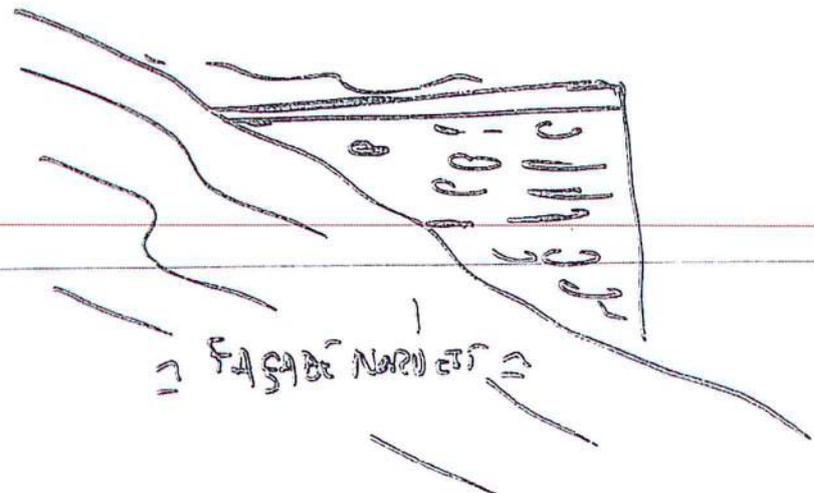
route



⇒ FASADE NOROCCIDENTAL ⇒



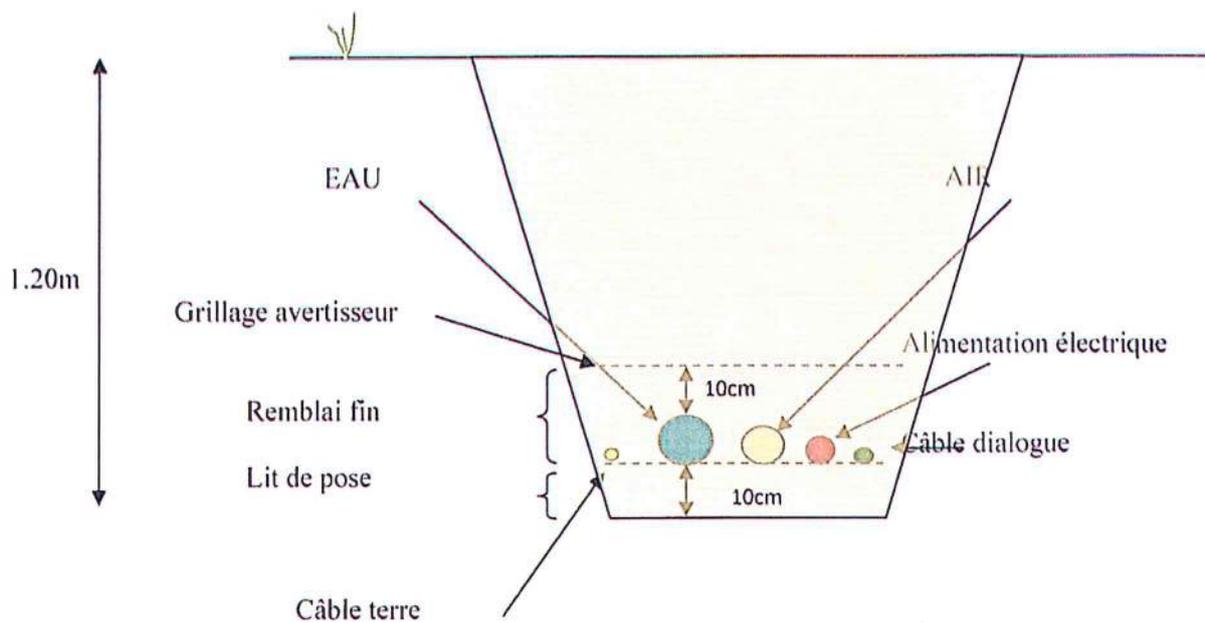
⇒ FASADE SUD-OCCIDENTAL ⇒



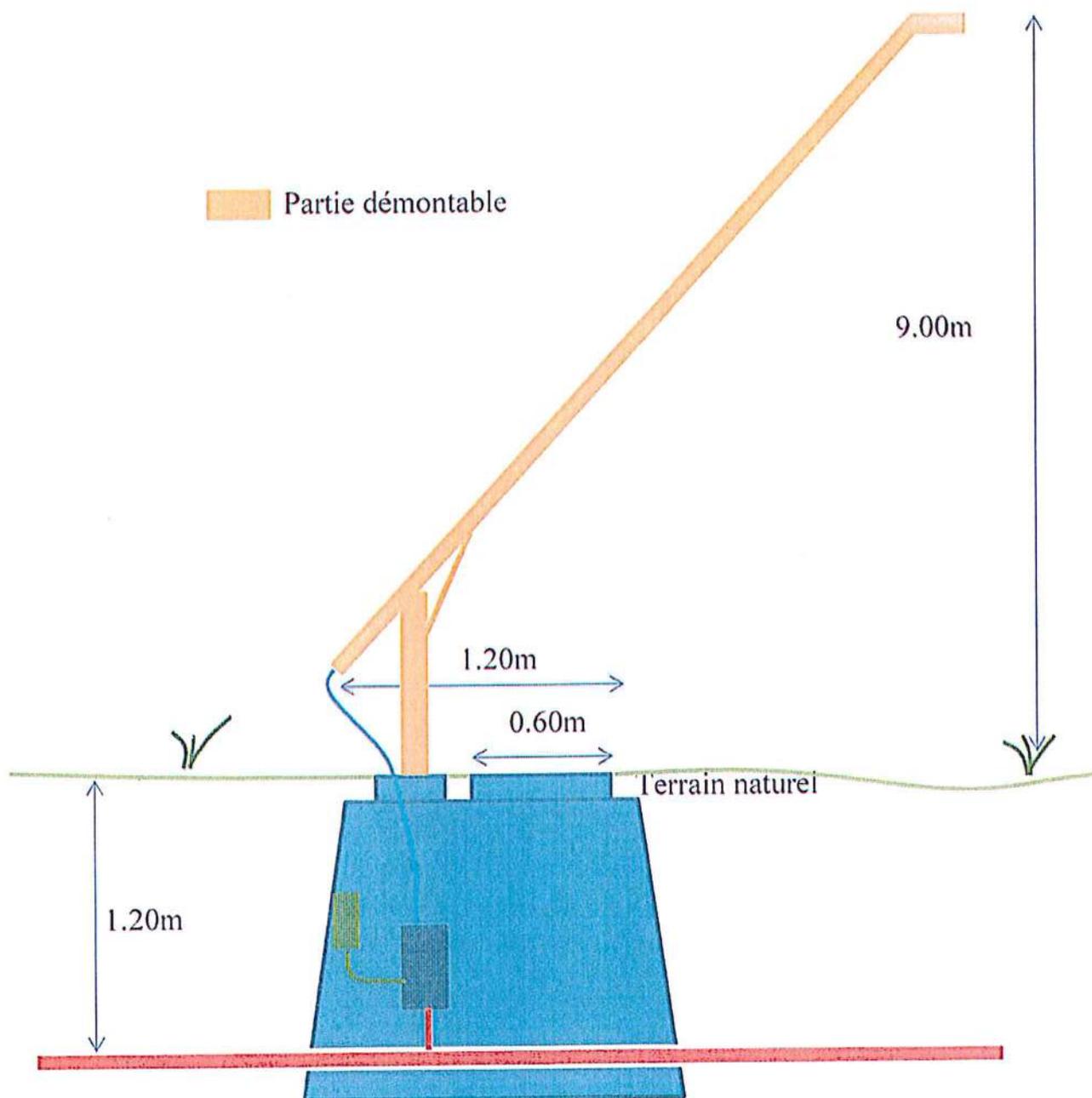
⇒ FASADE NORT-OCCIDENTAL ⇒

## TRANCHEES

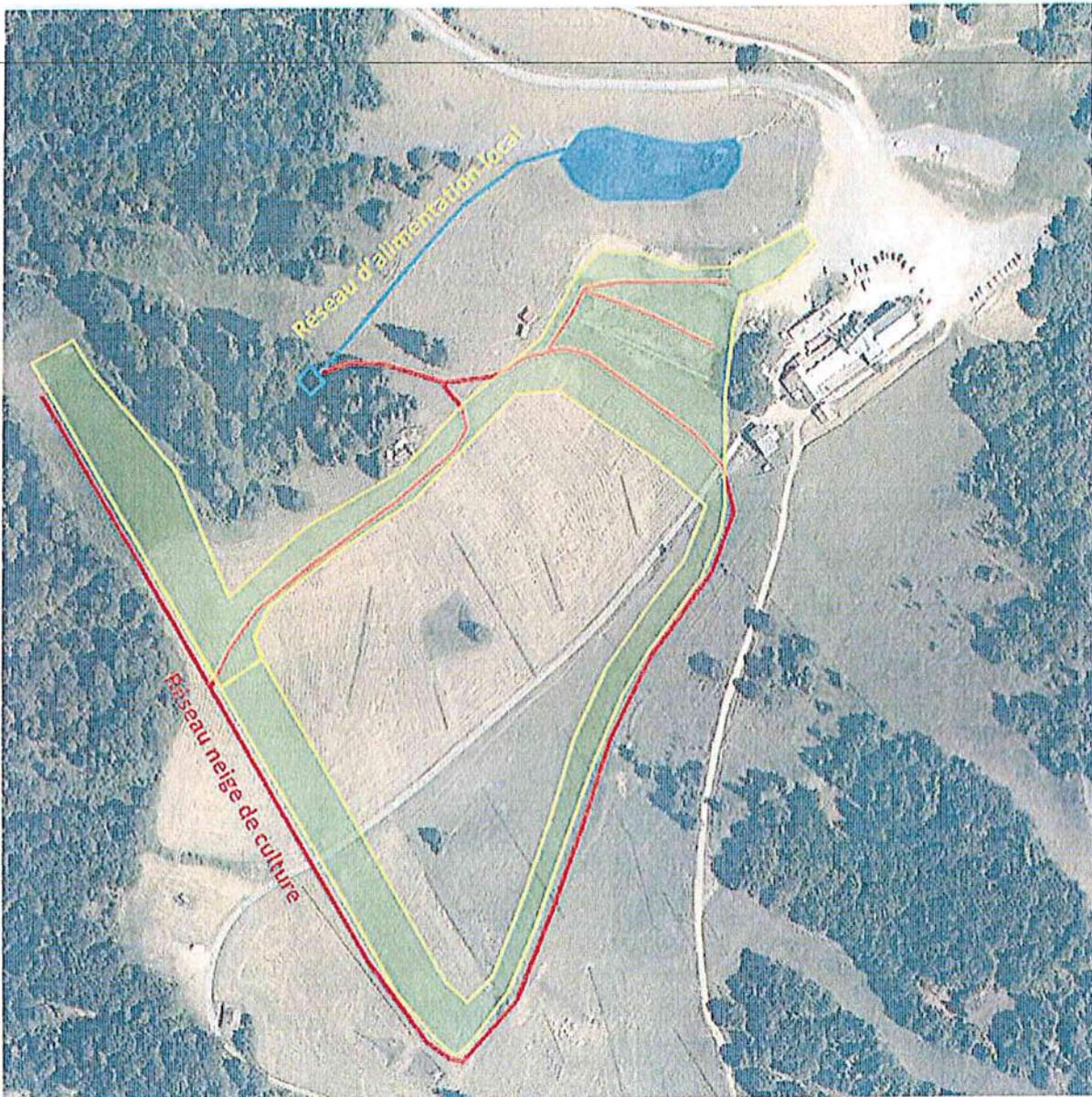
Le réseau de neige de culture représente 1497 ml. Il comprend une canalisation d'eau, une canalisation d'air comprimé, un câble d'alimentation électrique et un câble dialogue. L'ensemble des réseaux est enterré à -1.20m.



Des regards de 1.20m x 1.20m équipés d'enneigeurs sont espacés tous les 80ml environ, soit 13 regards neige neuf et 5 regards existant



Hors période hivernale les enneigeurs sont démontés et stockés. Seul le capot de regard (0.60 x 0.60) reste visible.



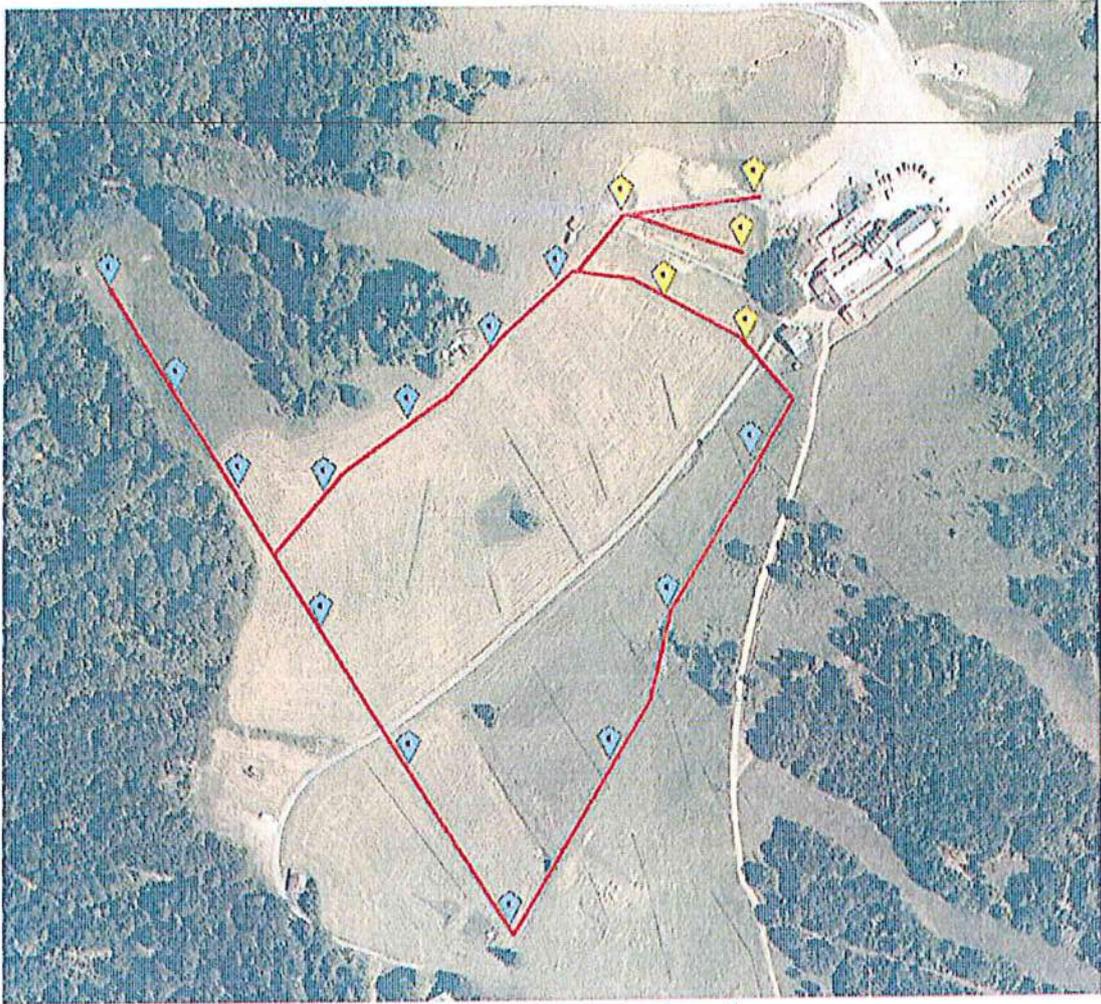
Longueur de la canalisation d'amenée d'eau au local technique : 185ml

Longueur canalisation réseau neige de culture : 1497ml

Surface enneigée : 32491m<sup>2</sup>

Nombre de regard neige existant : 5

Nombre de regard neige neuf : 13



Position des regards neige

## LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT :

Natura 2000 VOSGES : 1074 m de distance entre Natura 2000 et le projet

LEGENDE :

— Tranchées

● Local technique



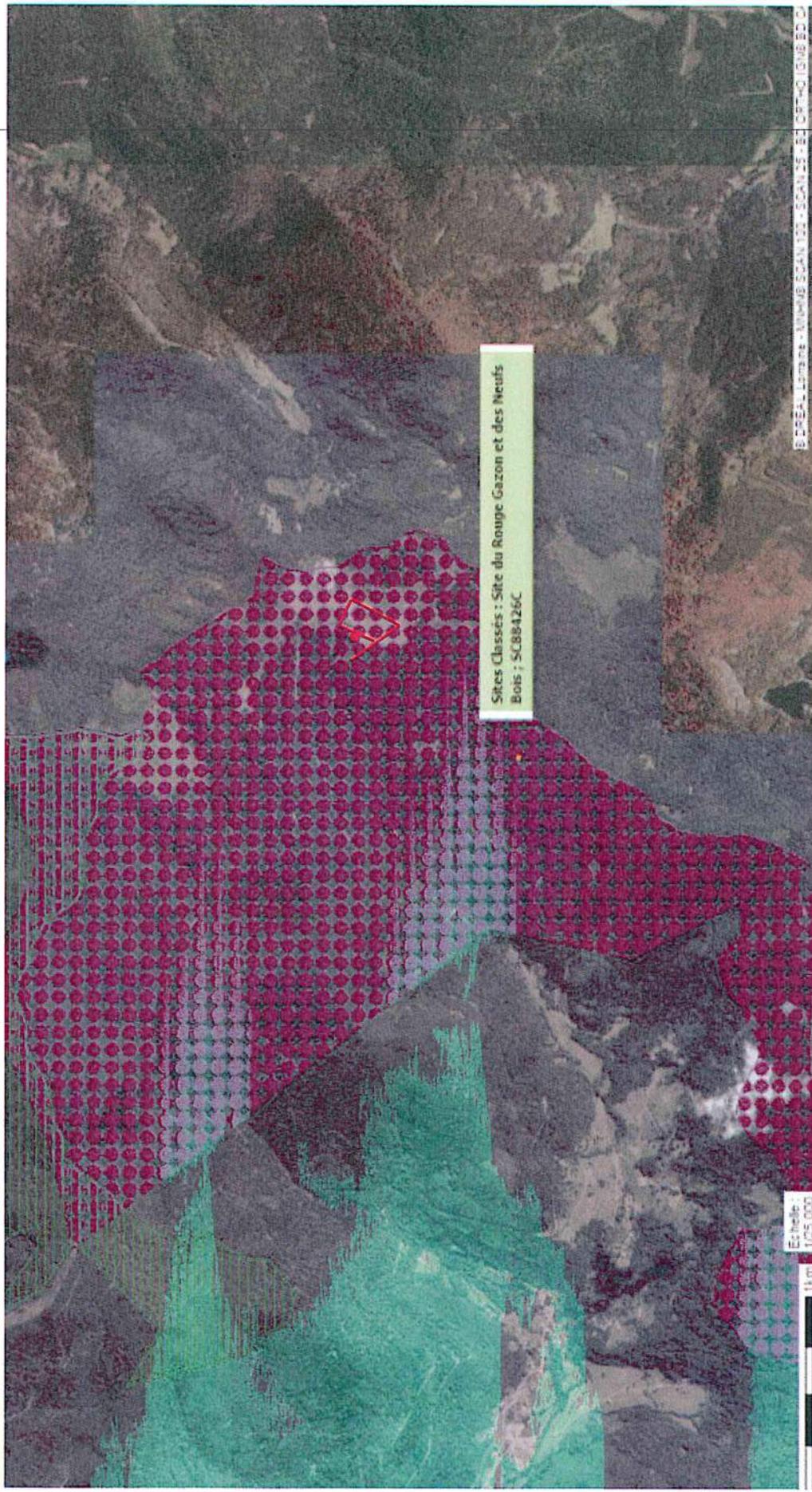
ZNIEFF Type II : Projet concerné par la ZNIEFF massif Vosgien 410010387



ZICO : Projet concerné par la ZICO massif des Vosges 00079 Hautes Vosges



SITE CLASSE : Projet concerné par le site classé du Rouge Gazon et des Neufs bois SC88426C



ZPS : 150 m de distance entre ZPS Hautes Vosges du Haut Rhin et le projet

